

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 8 septembre 2026 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures suivantes :

Site visé par la demande : 36 à 60, boulevard Marie-Victorin
Lot 3 130 047 au cadastre du Québec

Nature et effets de la demande :

Cette demande de dérogations mineures concerne le réaménagement d'une partie de l'aire de stationnement et vise à :

- Permettre l'aménagement de cases de stationnement à moins de 3 mètres de la ligne d'emprise de rue;
- Permettre une allée d'accès communiquant avec une entrée charretière à moins de 6 mètres d'une allée de circulation;
- Permettre de diminuer la superficie minimale des îlots de verdure pour chaque 30 cases et de permettre de regrouper des îlots, selon les articles 455 et 489.

Et ce, contraire aux article 439, 449, 455 et 489 du règlement de zonage numéro 901.

Lors de ladite séance du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande, sur place à l'hôtel de ville ou en complétant le formulaire de questions du public disponible sur la page de diffusion de la séance à l'adresse suivante : <https://www.ville.delson.qc.ca/fr/seances-du-conseil/questions-du-public/>.

Il est également possible de transmettre ses commentaires par écrit, à tout moment avant la séance, et ce, par courriel à l'adresse électronique greffe@ville.delson.qc.ca ou par courrier déposé à l'hôtel de ville au plus tard à 16 h 30, le jour de la séance. Le greffier fera la lecture aux membres du conseil de chacun des commentaires reçus avant la prise de décision.

Donné à Delson, ce 21 août 2026.

Luc Drouin
Greffier